



# PROCES-VERBAL DE

# CONSTAT

2 rue des Mazières  
BP 123 – 91004 EVRY CEDEX  
🌐 [www.hdjevry.com](http://www.hdjevry.com)

☎ 01.69.87.00.50  
☎ 01.60.78.21.85  
✉ [scp.dns@hdjevry.com](mailto:scp.dns@hdjevry.com)



2 rue des Mazières  
B.P. 123 – 91004 EVRY-COURCOURONNES CEDEX  
www.hdjevry.com

☎ 01.69.87.00.50  
☎ 01.60.78.21.85  
✉ scp.dns@hdjevry.com

## PROCES VERBAL DE DESCRIPTION

L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN ET LE VINGT-DEUX AVRIL DE 10H00 A 10H55

### À LA REQUÊTE DE :

Le CRÉDIT IMMOBILIER DE FRANCE DEVELOPPEMENT, SA inscrite au RCS de PARIS sous le numéro 379 502 644, ayant siège social 26-28 rue de Madrid, 75008 PARIS, Venant au droit de la société CREDIT IMMOBILIER DE FRANCE OUEST, venant elle-même au droit de la SA CREDIT IMMOBILIER DE FRANCE PAYS DE LA LOIRE,

Pour lequel domicile est élu au cabinet de Maître Michel MIORINI, avocat au barreau de l'Essonne, membre de la SELAS AVOCATS ASSOCIES MIORINI, domicilié Résidence « Le Ferayn », 4 rue Feray, 91100 CORBEIL-ESSONNES, Lequel se constitue pour le CRÉDIT IMMOBILIER DE FRANCE DEVELOPPEMENT sur la présente procédure,

Et encore, pour la correspondance, au cabinet de la SELARL TAVIEAUX MORO-DELASELLE, prise en la personne de Maître Nicolas TAVIEAUX MORO, société d'avocats inscrite au barreau de PARIS, demeurant 6 rue de Madrid, 75008 PARIS,

Agissant en vertu de la copie exécutoire d'un acte notarié reçu le 15 juillet 2008 par Maître Éric PERINELLI, notaire associé à SAVIGNY-SUR-ORGE, contenant un prêt d'un montant de 227 610 € destiné à financer l'acquisition d'un bien immobilier.

Et faisant suite à un commandement de payer valant saisie immobilière délivrée par acte de mon ministère en date du 25 février 2021, j'ai procédé à la description d'un bien situé 6 impasse de la Prévoyance, 91390 MORSANG-SUR-ORGE, appartenant à Monsieur SURJIT SINGH.

**Je soussigné, Maître Jonathan NAM, Huissier de Justice associé membre de la Société Civile Professionnelle Jean-Paul DROGUE, Jonathan NAM, Marion SOWA, titulaire d'un Office d'Huissier de Justice près le Tribunal Judiciaire d'EVRY-COURCOURONNES, demeurant 2 Rue des Mazières 91004 EVRY-COURCOURONNES CEDEX,**

Me suis déplacé ce jour au 6 impasse de la Prévoyance, 91390 MORSANG-SUR-ORGE, de 10 heures à 10 heures 55, où là étant en présence de Monsieur Patrick SUISSA, diagnostiqueur de la société DIAGNOSTICS AVENIR, de Monsieur Jean-Paul CAMILO, serrurier de la société INTERPASS, de Messieurs David BAYLE et Christopher GICQUEL, témoins, j'ai procédé aux constatations suivantes :

À mon arrivée sur place, après avoir frappé à plusieurs reprises à la porte, personne ne répond ; c'est pourquoi j'ai demandé à Monsieur CAMILO d'ouvrir la porte. Une fois que cela a été fait, j'ai pu procéder à la description du bien et Monsieur SUISSA à effectuer tous les diagnostics nécessaires qui seront annexés au présent procès-verbal.

J'ai procédé à la description suivante :

Je constate que sur la parcelle, il y a un pavillon situé en fond de parcelle. Il y a une longue dépendance divisée avec plusieurs divisions sur la droite en entrant.



### **CHAUFFERIE :**

À l'intérieur de cette pièce se trouve un chauffe-eau. Le sol est en béton.  
Cette chaufferie est d'une surface au sol de 1,03 mètre carré.



### **ENTREE :**

Le sol est recouvert de carrelage mosaïque.  
Les murs sont recouverts de lambris en bois.  
La superficie est de 3,72 mètres carrés.



## WC :

Celui-ci est d'une superficie de 0,98 mètre carré.

Le sol est recouvert de carrelage à petits carreaux.

Les murs sont recouverts de faïence jusqu'à mi-hauteur et ensuite de fibre peinte en blanc.

Le plafond est recouvert de peinture.



## CUISINE :

Le sol est recouvert de carrelage à petits carreaux.

Les murs sont recouverts en partie de faïence ou de fibre peinte.

Le plafond est recouvert de lambris en bois.

Celle-ci est d'une superficie de 12,25 mètres carrés.



### SALLE DE BAINS :

Celle-ci est d'une superficie de 3,40 mètres carrés.  
Elle est composée d'un meuble vasque et d'une baignoire.  
Le sol est recouvert de carrelage.  
Les murs sont recouverts de faïence.



### SEJOUR :

Le sol est recouvert d'un carrelage.  
Les murs sont recouverts de peinture.  
Celui-ci est d'une superficie de 15,20 mètres carrés.



J'emprunte ensuite un escalier pour accéder à l'étage.

### **PALIER :**

À l'étage se trouve un palier de 3,15 mètres carrés.

Le sol est recouvert de parquet flottant.

Les murs sont recouverts de papier peint.



### **CHAMBRE NUMERO 1 :**

Immédiatement à gauche se trouve la chambre numéro 1.

Celle-ci est d'une superficie de 10,09 mètres carrés.

Le sol est recouvert de parquet flottant.

Les murs sont recouverts de papier peint.



### **CHAMBRE NUMERO 2 :**

À côté de la chambre numéro 1 se trouve la chambre numéro 2.

Celle-ci est d'une superficie de 8,05 mètres carrés.

Le sol est recouvert de parquet flottant.

Les murs sont recouverts de papier peint.



### **CHAMBRE NUMERO 3 :**

Cette chambre se trouve au bout du couloir. Elle est d'une superficie de 8,50 mètres carrés.

Le sol est recouvert de parquet flottant.

Les murs sont recouverts de papier peint.





**À l'extérieur du bâtiment se trouve une dépendance :**

Celle-ci est divisée en trois espaces.

Il y a une petite pièce à l'état brut avec un plafond ; il s'agit d'une pièce annexe.



Il y a ensuite un double espace divisé que l'on peut appeler débarras et un autre atelier-garage.

Sur le débarras et l'atelier-garage, il n'y a pas de plafond.

L'intérieur est complètement cassé.

Le compteur électrique de la maison se trouve dans la partie garage.



Malgré plusieurs tentatives, et notamment un premier rendez-vous qui avait été fixé précédemment, et auquel Monsieur SURJIT SINGH ne s'est pas présenté, je n'ai pu obtenir d'autres informations concernant les consommations électriques ou taxes diverses de cette maison.

Selon les informations à ma disposition ce bien est actuellement occupé par Monsieur SURJIT SINGH et sa famille.

Liste des documents annexés :

- 28 photographies
- Résumé du dossier technique de DIAGNOSTIC AVENIR.
- Diagnostic amiante.
- Certificat de superficie.
- Diagnostic gaz.
- Diagnostic électrique.
- DPE.
- Attestation d'assurance responsabilité civile de la société DIAGNOSTIC AVENIR.
- Attestation sur l'honneur de Monsieur SUISSA.
- Certificat de compétence de Monsieur SUISSA.

**Et de tout ce que dessus, j'ai fait et rédigé le présent procès-verbal de constat, pour servir et valoir ce que de droit.**

#### **COUT DE L'ACTE**

**(Arrêté du 26/02/2016)**

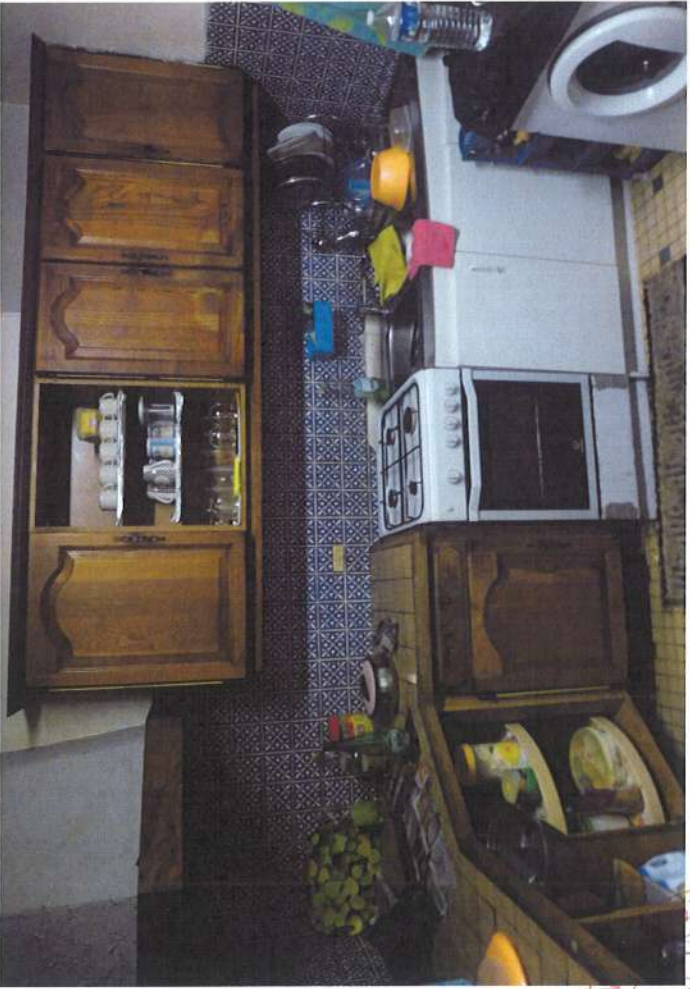
Honoraires HT	219,16 €
Frais de déplacement Art 444-48	7,67 €
Total HT	<u>226,83 €</u>
TVA 20.00%	45,37 €
Diagnostics Avenir	648,00 €
INTERPASS	237,60 €
Témoins	60,00 €
TOTAL TTC	1 217,80 €

**Maître Jonathan NAM**  
**Huissier de Justice associé**





RECHNUNG FÜR  
Kauf hier die  
2. rund  
des  
SOWA  
SOWA



WA  
SCH  
DROGU  
REPUBLICA DE  
Moldova  
Ministero de  
Inermedes Wazereas



SCS  
21/06/2016  
FEDERAZIONE  
PROFESIONALE  
DEI GEOMETRI  
DEL MEZZogiorno

